

ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES
DU
PENSIONNAT SAINTE-MARIE
A QUIMPER

COMPTE-RENDU
DES SÉANCES DES 2 JUIN ET 7 JUILLET 1889



QUIMPER
IMPRIMERIE ARSÈNE DE KERANGAL

18 — RUE DES BOUCHERIES — 18

ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES DU PENSIONNAT SAINTE - MARIE
A QUIMPER

COMPTE - RENDU
DE LA
SÉANCE PRÉPARATOIRE
DU 2 JUIN 1889

Désirant marcher sur les traces de plusieurs Ecoles importantes dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes, un certain nombre d'anciens Elèves du Pensionnat de Quimper se sont réunis, le Dimanche 2 Juin, dans une des salles de cet établissement, afin de s'entendre sur les moyens d'organiser une Société amicale des Anciens Elèves du Pensionnat.

Le cher Frère Cyrille-des-Anges, directeur, ouvre la séance. Il expose le but de la Société : grouper, rapprocher les anciens Elèves de la Maison, renouveler les liens d'affection formés autrefois, faire revivre les souvenirs du passé, revoir les anciens Maîtres, s'intéresser à la prospérité d'une Ecole qui abrita l'enfance et la jeunesse des futurs Associés.

Il donne ensuite un aperçu du fonctionnement de l'Œuvre projetée, en lisant et en commentant les statuts d'une association analogue déjà très florissante.

Il donne également une idée du programme qui serait suivi à la prochaine réunion générale ; le cher Frère Directeur espère qu'elle aura lieu au commencement du mois de Juillet.

Tous applaudissent et donnent leur entière approbation à un programme qui promet d'être si varié et si intéressant.

Le cher Frère Directeur invite donc les membres présents à élire un Comité chargé du fonctionnement de l'Œuvre jusqu'à l'assemblée générale.

M. Bodolec, choisi comme président, croit devoir décliner cet honneur, prétextant ses nombreuses occupations.

On procède alors à de nouvelles élections qui amènent les résultats suivants :

Président : M. Eugène Bolloré.

Vice-Présidents : MM. Mauduit et de Kerangal, fils.

Secrétaire : M. Charles Lorit.

Trésorier : M. Henri Trévidic.

Conseillers : MM. le chanoine Rossi, Goïc, Ch. Liot, J^h Le Louet et Alexandre Trévidic.

Les membres du Comité élu, animés des plus excellentes dispositions, s'engagent à se mettre résolûment à l'œuvre, et à tenir, à des intervalles assez rapprochés, plusieurs réunions pour élaborer les statuts et préparer l'assemblée générale de juillet prochain.

On convient qu'une circulaire sera adressée, à bref délai, aux Anciens Elèves, à l'effet d'obtenir leur adhésion, et par eux, celle de leurs anciens amis d'école que le Comité d'organisation aurait pu oublier.

Voici cette circulaire :

Quimper, 24 juin 1889.

MON CHER MONSIEUR,

Les Frères des Écoles chrétiennes du Pensionnat Sainte-Marie désirent fonder une Société amicale parmi leurs Anciens Elèves.

Déjà ils ont reçu les adhésions d'un grand nombre de ceux de Quimper et des environs, et dans une réunion préparatoire, ils ont constitué un Comité d'organisation.

Nous nous estimerions heureux, Monsieur, de recevoir également votre adhésion, et nous vous invitons à la première réunion constitutive de la Société, qui a été fixée au dimanche 7 juillet, dans l'établissement du Pensionnat Sainte-Marie, rue Kerfeunteun.

Prière de donner avis à ceux de vos amis, nos Anciens Elèves, qui n'auraient pas reçu cette invitation. Assurez-les de notre part, qu'ils seront les bienvenus dans cette fête de famille, que nous nous efforcerons de rendre bien cordiale et que nous désirons voir très nombreuse.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur, l'assurance de notre vive sympathie et de notre entier dévouement.

Les Frères du Pensionnat Sainte-Marie.

Les Membres du Comité d'organisation.



COMPTE-RENDU

DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE LE DIMANCHE 7 JUILLET 1889



Dès huit heures et demie, bon nombre d'Anciens Elèves se pressent dans les cours et dans les jardins du Pensionnat.

Des groupes se forment aussitôt : c'est un ancien maître que l'on revoit avec le plus grand plaisir ; c'est un condisciple que l'on n'a pas revu depuis de longues années, et alors d'interminables conversations s'engagent sur le passé, sur les maîtres et les condisciples du jeune âge, sur les transformations, les améliorations apportées à la vieille Ecole d'autrefois. Aussi, à neuf heures, lorsqu'on annonce que les élèves actuels de la maison sont sur la cour, attendant leurs aînés pour leur souhaiter la bienvenue, il faut plusieurs minutes pour exécuter ce mouvement, car alors tous sont absorbés dans des entretiens pleins de charmes et d'attraits.

La musique instrumentale, qui s'est signalée tout récemment aux processions de la Fête-Dieu, fait entendre un morceau fort bien exécuté.

Un élève du Cours spécial s'avance et adresse aux Anciens un compliment de bienvenue ; c'est l'expression des sentiments de tous ses condisciples. Le Président répond par un discours bien intéressant, que nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs.

Cette cérémonie achevée, on se rend à la chapelle pour assister à la sainte messe, chantée par M. Le Coz, vicaire à St-Corentin ; M. Thomas, aumônier à Quimper, et M. Pichon, vicaire à Edern, font les fonctions de diacre et de sous-diacre ; tous trois sont d'anciens élèves de la Maison. A l'Evangile, M. Rossi, chanoine honoraire, avec sa verve ordinaire, explique et développe les bases de l'Œuvre et les devoirs des associés :

« C'est une association Amicale, dit-il, dans laquelle peuvent
« venir fraterniser tous les Anciens Elèves des Frères ; leur
« drapeau sera : CHARITÉ !...

« Ici, on se tend la main, on se revoit avec joie, on se sent
« rajeunir ; bien des préjugés tombent, de bonnes et cordiales
« relations se forment ou se renouvellent ; c'est un jour heureux
« dans l'année ; en avons-nous tant pour refuser celui-ci ?...
« Outre la joie de se retrouver, quelque peu vieillis, mais tou-

« jours affables et bons, les Associés ont encore celle de venir en
« aide à de respectables infortunes. Au bout de dix ans, au bout
« de vingt ans, combien de nos amis sont tombés dans le malheur !
« Comment venir au secours de tant de misères, dont la plus
« grande est de ne pouvoir élever ses enfants suivant les bons
« principes qu'on a eus soi-même ? L'Œuvre, en demandant cinq
« francs par an à ses membres, pourvoit à ces besoins, relève
« les courages et aide à faire des hommes, en fermant avec
« discrétion cette plaie secrète au cœur des parents, et en satis-
« faisant au plus cher de leurs vœux... »

Telle est, bien imparfaite, l'analyse de cette belle allocution qui a remué profondément tous les cœurs.

Les jeunes élèves, de leur côté, ravissent leurs devanciers par leurs belles voix et leurs accords ; et la musique instrumentale ne contribue pas peu à l'éclat de la solennité par les beaux morceaux qu'elle exécute.

La messe terminée, Anciens et jeunes Elèves, confondus sur la grande cour, attendent, ceux-ci l'heure de la classe, ceux-là le moment de la séance.

A onze heures, un coup de cette même cloche qui les a contrariés souvent autrefois, réunit nos hôtes d'un jour dans la salle des fêtes.

On renouvelle le bureau et l'on donne lecture des statuts. Le président, M. Bolloré, Eugène, au nom de ses amis du Comité, remercie ses anciens condisciples de l'honneur qu'ils leur ont fait de les appeler à constituer l'Association ; puis, M. Charles Lorit, secrétaire, donne connaissance d'une lettre du T. C. Frère Charlemagne, adressée à M. le Président. Le bon Frère dit sa joie de voir se former une Association amicale entre les Elèves du Pensionnat dont il a été le premier Directeur ; il félicite le Frère Cyrille-des-Anges et tous les membres du Bureau de leur zèle affectueux ; il manifeste son regret de ne pouvoir assister à la réunion, et termine en priant M. le Président d'être l'interprète de ses meilleurs sentiments à l'égard des chers Elèves de Sainte-Marie qu'il a connus et qu'il ne cessera jamais d'aimer.

Le cher Frère Cyrille-des-Anges intéresse vivement l'auditoire par différentes communications : lecture de lettres d'adhésion, souvenirs du passé, moyens d'étendre l'Œuvre et de la faire prospérer. En donnant son adhésion, un Ancien Elève écrivait « qu'il s'était demandé bien souvent pourquoi cette Association n'était pas déjà fondée depuis longtemps » et il ajoutait que « les plus belles années de sa vie s'étaient passées sur les bancs de l'école au Pensionnat Sainte-Marie. »

Un autre « acceptait de grand cœur », s'estimant heureux de contribuer un peu aux bons services que la Société est appelée à rendre, et d'acquérir ainsi une humble part de ses mérites.

Tous sont unanimes à féliciter les organisateurs de l'Œuvre. Le cher Frère Directeur propose enfin, de choisir dans les

principaux centres des membres correspondants, chargés de se mettre en relation directe avec les Anciens Elèves qui désiraient faire partie de l'Association.

Restait à renouveler le Bureau... Tous les membres du Bureau provisoire sont réélus par leurs amis, heureux de leur prouver ainsi leur estime et leur reconnaissance pour les fatigues que leur a causées l'organisation de l'Œuvre.

M. l'abbé Thomas est adjoint à M. Charles Lorit comme Secrétaire.

La séance est levée à 11 heures 3/4, et quelques minutes de repos précèdent le Banquet.

LE BANQUET

Trois classes ont été converties en une vaste salle de banquet.

Une main intelligente a présidé à son organisation : tout y a été distribué avec goût. Les portraits du Bienheureux de la Salle, de Monseigneur l'Evêque, du très honoré Frère Joseph, du très cher Frère Osée, des chers Frères Charlemagne et Dagobert, attirent tout particulièrement l'attention. Des écussons placés avec symétrie, et entourés de guirlandes et de fleurs, portent des noms bien connus : ce sont d'abord ceux des anciens Directeurs de la Maison : Dié-de-Jésus, Conrad-Marie, Cyrille-de-Jésus, puis ceux des anciens Aumôniers, et enfin ceux des Aumôniers et du Directeur actuels du Pensionnat.

Les Frères Hubert, Capréole et Diogène, que plusieurs générations ont connus et appréciés, trouvent également place à côté de ces vaillants serviteurs de Sainte-Marie.

Inutile de dire que le repas est gai et bien servi : peut-il en être autrement, dans une fête toute de souvenirs et en présence d'anciens condisciples qui éprouvent une si agréable jouissance à se conter les péripéties du passé. Quant au service, une feuille de publicité disait à ses lecteurs que « *le Frère Capréole s'était simplement surpassé.* »

Au milieu du repas, M. le Président, interrompant les conversations, donne lecture d'un télégramme du Frère Charlemagne ; « ne pouvant se trouver au milieu de nous, il veut du moins y être de cœur et d'esprit. »

M. le Président, le cher Frère Directeur, M. Rossi, chanoine, M. Mauduit et M. Le Louët portent des toasts très applaudis.

Au sortir du repas, la musique du Pensionnat, qui nous avait déjà charmés durant ces agapes fraternelles, en jouant particulièrement des airs bretons, nous donne encore une aubade ; mais cette fois, ce sont des airs militaires, enlevés avec un entrain qui fait le plus grand honneur aux jeunes exécutants.

Dès le lendemain, un Ancien Elève priait le Cher Frère Directeur de l'autoriser à offrir un prix annuel consistant en un écrin renfermant une bonne montre en argent, à l'élève de la musique qui aurait donné le plus de satisfaction à ses maîtres. Il désirait garder l'anonyme, heureux d'avoir accompli une bonne œuvre.

Le télégramme suivant avait également été envoyé au très honoré Frère Joseph par le Président de l'Association : « *Les Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie de Quimper sont heureux d'offrir à l'occasion de leur première réunion générale, au très honoré Frère Joseph, l'hommage de leur profond respect et de leur entier dévouement.* »

« *Le Président,*

« *E. BOLLORÉ.* »

Le très honoré Supérieur général se trouvant absent, sa réponse pleine d'affection n'arriva qu'après le départ des Sociétaires.

Après un tour de jardin, on rentre à la chapelle pour la bénédiction du Très-Saint Sacrement. Comme à la cérémonie du matin, les jeunes Elèves du Pensionnat font tous les frais du chant, et s'en tirent à la satisfaction générale.

Pour plusieurs, l'heure du départ est arrivée, mais la plupart ne veulent pas quitter leur chère Ecole sans assister à la séance récréative organisée par les soins du dévoué Frère Duvian. Les rires et les bravos ne sont pas ménagés aux jeunes acteurs qui font leur possible pour égayer leurs aînés et leur laisser de cette fête les meilleurs souvenirs ; nous devons ajouter qu'ils y réussirent pleinement.

Puisse la fête de 1890 être encore plus brillante, et puissent les Associés se compter plus nombreux !



STATUTS

VOTÉS DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1889

Association. — Son objet.

ART. 1. — Il est formé une Association amicale entre les Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, de Quimper, qui adhèrent aux présents statuts.

ART. 2. — Elle se compose de membres honoraires et actifs.

ART. 3. — Sont membres actifs, les Anciens Elèves ayant adhéré au règlement ; pourront être membres honoraires : MM. les Aumôniers et les anciens Professeurs du Pensionnat.

ART. 4. — L'Association a pour but :

1° De resserrer les liens d'affection qui unissent les Anciens Elèves à leurs anciens Maîtres.

2° D'étendre et d'entretenir les relations amicales existant entre les Anciens Elèves du Pensionnat.

3° D'exercer une sorte de patronage sur les élèves à leur sortie de l'établissement, en leur facilitant le choix d'une carrière ou en les aidant dans la profession qu'ils ont embrassée.

4° De soutenir les anciens condisciples atteints par les revers de fortune, spécialement en accordant à leurs enfants des bourses ou demi-bourses au Pensionnat.

Administration.

ART. 5. — L'Association est régie par un comité de 20 membres, en résidence à Quimper ou dans les communes voisines.

Les séances se tiendront au Pensionnat.

ART. 6. — Le Comité est nommé en Assemblée générale et se renouvelle par tiers tous les ans, par voie de tirage au sort ; les membres sortants sont rééligibles.

ART. 7. — L'élection du Comité se fait au premier tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages, et si un second tour est nécessaire, à la majorité relative.

ART. 8. — Le Comité choisit son Président, ses Vice-Présidents, ses Secrétaires, son Trésorier. — Le Cher Frère-Directeur du Pensionnat est de droit Président d'honneur.

ART. 9. — Le Comité fixe les frais d'administration, vote et distribue les secours, accorde les bourses, approuve les comptes du Trésorier, convoque les Assemblées générales, statue sur les cas de non-admission ou de radiation, que pourrait encourir tout candidat ou sociétaire indigne, et généralement, prend toutes décisions et fait tous actes rentrant dans le but de l'Association.

Enfin, chaque année, il devra présenter un compte-rendu de sa gestion.

ART. 10. — Le Comité pourra nommer un membre correspondant pour chaque centre important en dehors de Quimper.

Assemblées générales.

ART. 11. — Chaque année, l'Association se réunit en Assemblée générale au Pensionnat, à Quimper, pour procéder au renouvellement du Comité, examiner les différentes communications qui lui seront faites, entendre les rapports du Secrétaire et du Trésorier, et modifier s'il y a lieu les statuts.

ART. 12. — L'Assemblée générale sera suivie d'un banquet.

Les membres seront prévenus par lettre du jour de la réunion et du montant de la cotisation pour le banquet.

ART. 13. — Le jour de l'Assemblée générale une messe sera célébrée dans la chapelle du Pensionnat pour le repos de l'âme des anciens maîtres et élèves décédés.

Caisse de l'Association.

ART. 14. — La cotisation annuelle pour faire partie de l'Association est fixée à 5 francs. Les Sociétaires appartenant aux ordres religieux en sont dispensés.

ART. 15. — Les versements devront être effectués du 1^{er} mars au 1^{er} juin de chaque année, soit au Frère Procureur, soit au Trésorier de l'Association.

ART. 16. — Tout Ancien Elève, en adhérant à l'Association, est prié de verser immédiatement sa cotisation. Le non-paiement de la cotisation de deux années entraîne la radiation du Sociétaire.

ART. 17. — L'Association accepte les dons et les legs qui pourraient lui être faits.

Distribution du prix fondé par l'Association.

ART. 18. — Le prix des Anciens Elèves sera décerné chaque année à l'élève du cours-spécial qui, par ses habitudes de travail, sa bonne conduite, son caractère, aura le mieux correspondu à l'éducation donnée au Pensionnat.

ART. 19. — Le Comité, suivant ses ressources, pourra étendre cette faveur aux élèves des trois premières classes.

ART. 20. — Le Comité déterminera avec le cher Frère Directeur l'ouvrage à donner en prix.

Le nom du lauréat et la mention : « *Prix fondé par l'Association amicale des Anciens Élèves du Pensionnat Sainte-Marie à Quimper* », seront gravés sur la couverture de chaque volume.

Dispositions générales.

ART. 21. — Le Comité détermine lui-même les conditions d'administration intérieure et, en général, tout ce qui est propre à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

ART. 22. — Toute discussion politique et religieuse est formellement interdite, soit au banquet, soit dans les autres réunions de l'Association.

De la dissolution de la Société.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que dans une Assemblée générale réunissant au moins les trois-quarts des membres composant l'Association, et à la majorité des membres présents.

Dans ce cas, les Associés nommeront, dans les formes prévues pour la nomination du Comité d'administration, un Comité de liquidation qui sera appelé à décider de la destination à donner au fonds social.

Dans tous les cas, la demande de dissolution devra être formulée et motivée par une demande écrite, signée au moins du quart des membres inscrits, déposée et soumise au Comité en fonctions, deux mois avant l'époque de la plus prochaine Assemblée générale annuelle. Le Comité examinera la proposition et devra en faire son rapport à cette Assemblée générale.

Lu et adopté en Assemblée générale, le 7 juillet 1889.



LISTE

DES

MEMBRES DE L'ASSOCIATION AMICALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon.	Le très honoré Frère Joseph, supérieur-général.
---	---

Membres honoraires :

ANCIENS AUMONIER DU PENSIONNAT :

MM.	MM.
l'abbé Fromentin, recteur de Pouldergat.	l'abbé Laurent, recteur de Comanna.
l'abbé Bourlé, recteur de Kerfeunteun.	l'abbé Le Berre, aumônier de Sainte-Marie.
l'abbé Le Goff, recteur de Plounévez-Lochrist.	l'abbé Bernard, aumônier de Sainte-Marie.
l'abbé Rospars, supérieur de l'Ecole du Marhallac'h.	l'abbé Bulot, aumônier du Noviciat.
l'abbé Jossin, recteur de Ploaré.	

ANCIENS FRÈRES DU PENSIONNAT :

Charlemagne (1847-1854), en résidence à Lille.	Cyrille de Jésus (1884-1887), en résidence à Arradon.
Domet, ancien sous-directeur, Landivisiau.	Corentinien, ancien organiste, Baud.
Donat-Louis, ancien sous-directeur, Quimper.	Cyprien-Joseph, au Faouët.
Colomban-Marie, Saint-Brieuc.	Corbré-Marie, Ploudalmézeau.
Couronné-Paul, Nantes.	Crispin-Joseph, Jersey.
	Couronne-Marie, Jersey.
	Condé-Louis, Saint-Malo.
	Anastase, à Quimper.

FRÈRES ACTUELLEMENT EN EXERCICE AU PENSIONNAT :

Colman-de-Jésus, sous-directeur.	Cléonique-de-Jésus, ancien sous-directeur.
Hubert-de-Jésus, préfet des études.	Duvian-Joseph, professeur.
Capréole, procureur.	Corêbe-Hubert, professeur.
Crescentien, sous-procureur.	Couronné-de-Jésus, professeur
Diogène-Marie, préfet des classes particulières.	

PIEUSE MÉMOIRE DES CHERS FRÈRES DÉFUNTS :

Dagobert, directeur, de 1854-1876.

Dié-de-Jésus, pro-directeur, 1854-1870.

Conrad-Marie, directeur de 1876-1884.

Calamandre, 1854-1887.

Membres du Comité :

Frère Cyrille-des-Anges, directeur du
Pensionnat, président d'honneur.

MM.

Bolloré, Eugène, président.

Mauduit, Gustave, vice-président.

de Kerangal, Arsène, vice-président.

l'abbé Thomas, secrétaire.

Lorit, Charles, secrétaire.

Trévidic, Henri, trésorier.

Rossi, Lucien, chanoine.

les Aumôniers du Pensionnat.

Le Louët, Joseph.

MM.

Danion, Guillaume, maire de Kerfeunteun.

Danion, Jean, adjoint.

Cornic, Jacques, adjoint.

Le Roux, Hervé, maire d'Ergué-Gabéric.

Riou, René, adjoint, Ergué-Gabéric.

Nédélec, Jean-M^{ie}, propriétaire, Ergué-Gabéric.

Trévidic, Alexandre, Quimper.

Le Goïc, Félix, Quimper.

Liot, Charles, Quimper.

Membres actifs :

MM.

Autret, Frère Donat, directeur à Plonéour-Lanvern.

Autrou, Arthur, Quimper.

Autrou, Pierre, fils, Quimper.

Baron, Gabriel, Quimper.

Barré (l'abbé), vicaire à Gouesnou.

Bernard, Marc, Kerfeunteun.

Bernard, Louis, Frère Crescin-Bernard,
Vannes.

Berthéléme, Jean, Cloître-Pleyben.

Berthéléme, Jean-Marie, Cloître-Pleyben.

Berthéléme, Jean-Louis, Cloître-Pleyben.

Beuzen, Fr^{re} Dosithée-Urbain, Quimper.

Beuze, Joseph, Moëlan.

Bodolec, Ange, Quimper.

de Boisfleury, Robert, Quimper.

Bolloré, Eugène, Quimper.

Bolloré, Paul, Quimper.

Bolloré, Louis, Quimper.

Bolloré, Guill^{me}, Tertre-St-Aubin (Loiret).

Boschet, Onésime, Quimper.

Boschet, Benjamin, Quimper.

Bouard, Frère Colman-Eloi, directeur à
Muzillac.

MM.

Boulis (l'abbé), Plougastel-Daoulas.

Boulic, Pierre, Quimper.

Bourlé, Albert, Quimper.

Branquet (l'abbé), Pont-Croix.

Cabon, Joseph, Quimper.

Cabon, René, Quimper.

de Cadenet, Henri, Quimper.

de Cadenet, Pierre, Quimper.

Carichon (l'abbé), vicaire à St-Urbain.

Canivet, Félix, Coray.

Carval (l'abbé), recteur de Saint-Thonan.

Cavellat (l'abbé), Plonéour-Lanvern.

Chavet, Prosper, Quimper.

Corbel (l'abbé), vicaire à Landerneau.

Cogneau, Henri, sur l'*Albatros*, à Lorient.

Cogneau, (l'abbé), Quimper.

Cornic, Jacques, Kerfeunteun.

Cornic, Jean-René, vétérinaire, Quimper.

Cozic, Théodore, Quimper.

Cumunel, Hervé, Kerfeunteun.

Danion, Guill^{me}, maire de Kerfeunteun.

Danion, Jean-Corentin, adjoint à Kerfeunteun.

MM.

Danzé (l'abbé), aumônier, Brest.
 Daoulas, Louis, Quimper.
 Dieucho, Guillaume, Quimper.
 Esvan, Frère Anastase, Quimper.
 Eloury, Jean, Quimper.
 Favennec, Auguste, Quimper.
 Favennec, Michel, Edern.
 Favennec, François, Edern.
 Fermon (l'abbé), vicaire, Port-Launay.
 Feunteun, Frère Dosithée, Guipavas.
 Feunteun, Frère Drouaud, directeur à
 Plougonven.
 Feunteun, Pierre, Quimper.
 Fily, Alain, Plogonnec.
 Gigou, Joseph, Audierne.
 Gouritin, Jean-Louis, Kerfeunteun.
 Gouzien, Corentin, Kerfeunteun.
 Guillou (l'abbé), recteur, de l'Ile-de-Sein.
 Guillerm, Frère Dominique-Félix, Arra-
 don, près Vannes.
 Guéguen, Frère Côme, Vannes.
 Guimard, Joachim, château de Blossac,
 Bruz (Ille-et-Vilaine).
 Guyader, Pierre, fils, Melgven.
 Hamon, Thomas, maire de Bénodet.
 Hémon, Yves, fils, Quimper.
 Hénaff, Frère Corentin-Benoît, Quimper.
 Hénu, Paul, aux Salins d'Hyères (Var).
 Heurté, Georges, Quimper.
 Jacob (l'abbé), Quimper.
 Kergoat (l'abbé), vicaire, Audierne.
 Kerfer, Pierre, Quimper.
 Keraudren (l'abbé), recteur, Locmole.
 Kérivel (l'abbé), recteur, Tréméoc.
 Kéribin, Jean-Marie, fils, Quimper.
 de Kerangal, Arsène, Quimper.
 Kerninon, Jean, Audierne.
 Kerveillant, Frère Donatien, Guidel.
 Kersual, Frère Cosme, Jérusalem.
 Kernaléguen (l'abbé), vicaire, Quim-
 perlé.
 Lallour, Henri, Saint-Renan.
 Laouénan (l'abbé), Briec.

MM.

Largeteau, Joseph, Quimper.
 Latreille (l'abbé), recteur, Kerlaz.
 Le Berre, Eugène (l'abbé), Quimper.
 Le Berre, Alain, Ergué-Armel.
 Le Berre, Jean, Frère Donatien, Lorient.
 Le Bars (l'abbé), vicaire, Comanna.
 Le Beuze, Corentin, Kerfeunteun.
 Le Bihan, Pierre, Kernével.
 Le Borgne (l'abbé), Quimper.
 Le Borgne, Yves, huissier, Châteaulin.
 Le Breton, Frère Cineray, Lambézellec.
 Le Clec'h, Frère Donatien, Baud.
 Le Cœur, Jean-Marie, Kerfeunteun.
 Le Coz (l'abbé), vicaire, Quimper.
 Le Coz, François, Brest.
 Le Dé, Louis, Quimper.
 Le Dé, Jean-Louis, Quimper.
 Le Gall, Louis, Quimper.
 Le Goff, Joseph, Quimper.
 Le Goff, Jacques, Kerfeunteun.
 Le Goïc, Félix, Quimper.
 Le Guellec, Prosper, Quimper.
 Le Roux, Hervé, maire, Ergué-Gabéric.
 Le Roux (l'abbé), Saint-Pol-de-Léon.
 Lehoussel, Paul, Quimper.
 Le Louët, Joseph, Quimper.
 Le Louët, Joseph-Félix, Quimper.
 Le Louët, R. P. Félix, Bénédictin, Ker-
 bénéal.
 Le Touze, Léon, Frère Dosithée-Marie,
 directeur, Nantes.
 Le Memm, Pierre-Marie, Lennon.
 Le Memm, René, Lennon.
 Le Moign, chanoine, Quimper.
 Le Moëmer, Jean-René, Kerfeunteun.
 Le Roux, Alain, Ergué-Gabéric.
 Le Roux, Frère Donat-Emilien, Lambé-
 zellec.
 Le Roux, Grégoire, Quimper.
 Le Roux, Hervé, Kerfeunteun.
 Le Séac'h, vicaire, Plouzané.
 Lorit, Charles, Quimper.
 Lorit, Auguste, Quimper.